

Éditions 2023 : Samedi **15 juillet** de 18h à 23h ; Samedi **19 août** de 18h à 23h
Formulaire à retourner avant le 10 juin 2023

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : ___/___/2023

Je souhaite participer au(x) marché(s) du 15 juillet 19 août

Coordonnées de l'exposant :

Nom / Prénom : _____

Raison sociale / Enseigne : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. mobile : _____

E-mail : _____

Site internet : _____

Statut de l'exposant (fournir les justificatifs nécessaires)

SIRET N° _____

Auto ou micro-entrepreneur :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés inscrit au Répertoire des Métiers

Liste précise des produits mis à la vente :

Besoins :

L'exposant devra apporter son propre matériel d'exposition (*rallonges électriques si nécessaires également*).

Type d'étalage : _____

Métrage linéaire souhaité : _____

Besoin en électricité : Oui Non

Autre besoin (à préciser) : _____

Droit d'emplacement :

- Coût du mètre linéaire : 1€50

Nombre de mètres linéaires : _____ X 1€50 = 0 €

Le paiement de l'emplacement se fera sur place lors du passage du placier

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. En cas de fausse déclaration, je m'expose à l'exclusion immédiate et définitive du Marché artisanal nocturne estival (sans dédommagement, ni contrepartie).

Date : ___/___/2023

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)





Service évènementiel - Mairie de Pignans
7 place de la mairie
evenements@pignans.fr | 04 94 13 54 90

INFORMATIONS GENERALES :

Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite.
Toute absence doit être justifiée auprès du service Evènements de la commune de Pignans.
La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée.
L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre après son départ.
Heure d'installation prévue à partir de 16h.

PIÈCES À FOURNIR :

- Pièce d'identité du demandeur
- Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite
- Extrait du Registre de Commerce ou des Métiers datant de moins de 3 mois à la date de la manifestation
 - Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle, en cours de validité
 - Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur (à justifier)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données - 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr